



**DOSSIER de
CANDIDATURE**

CONCOURS D'ENTREE 2020

**Parcours DNSPM / Licence / (DE)
Formation Initiale**

Date limite de retour des dossiers : **07/02/2020** (cachet de la poste faisant foi)

Tout dossier incomplet ou arrivé hors délai ne sera pas traité

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le :

Décision de la commission de recevabilité :

1 – CANDIDAT / CANDIDATE

Monsieur Madame

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Portable :

E-mail :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Age :

Nationalité :

Française Pays de l'UE (précisez) autre (précisez)

Numéro d'Identifiant National Etudiant (INE) :

n° figurant sur le relevé des notes du baccalauréat

Cursus demandé :

- DNSPM + Licence « Arts mention Musicologie »**

INSTRUMENT :

Professeur souhaité (cf. liste des professeurs dont les classes sont ouvertes au concours > annexe p. 10) :

Pour les titulaires d'une Licence ou d'un Master de musicologie :

- DNSPM**

INSTRUMENT :

Professeur souhaité (cf. liste des professeurs dont les classes sont ouvertes au concours > annexe p. 10) :

Cochez cette case si vous projetez de postuler à la formation au Diplôme d'Etat de professeur de musique, accessible après un test d'orientation en fin de semestre 2, 4 ou 6 du cursus DNSPM ou DSNPM/Licence

Candidat en situation de handicap, veuillez cocher cette case afin de signifier votre demande d'un tiers-temps supplémentaire pour les épreuves écrites (joindre un justificatif)

Exercez-vous une activité professionnelle :	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
---	------------------------------	------------------------------

Si oui, précisez :

- Salarié en CDI (contrat à durée indéterminée)
- Salarié en CDD (contrat à durée déterminée)
- Contractuel de la fonction publique
- Titulaire de la fonction publique
- Travailleur indépendant
- Artiste intermittent du spectacle
- Autre. Précisez :

Pour les salariés, les contractuels et les titulaires de la fonction publique, veuillez préciser :

Employeur principal (nom et adresse)	Durée
.....	<input type="checkbox"/> temps plein : (nombre heure/semaine)
.....	<input type="checkbox"/> temps partiel : (nombre heure/semaine)
.....	

2 – BOURSE

Bénéficiez-vous d'une bourse sur critères sociaux en 2019-2020 ? OUI NON

Bénéficiez-vous des Fonds d'Aide d'Urgence en 2019-2020 ? OUI NON

Avez-vous fait une demande de bourse pour l'année 2019-2020 ? OUI NON

(Pour l'année à venir: demande à effectuer jusqu'au 30/06/2020 pour la rentrée 2020 sur <http://www.crous-creteil.fr>)

3 – ETUDES MUSICALES ANTERIEURES OU EN COURS

1. Dernier établissement fréquenté :

CRR CRD CRC/CRI autres, précisez :

Nom de l'établissement :

Ville :

Pays :

2. Diplôme requis pour présenter sa candidature au concours d'entrée :

- DEM ou Médaille d'Or ou DNOP ou 1^{er} Prix antérieur à la création du DEM
 - Obtenu en (mois/année)
 - En cours, obtention prévue en (mois/année)

Professeur de discipline principale :

Joindre impérativement au dossier d'inscription les attestations de diplômes ou de scolarité détaillées

Et / ou :

- Diplôme étranger équivalent au DEM

Intitulé complet du diplôme :

Nom de l'établissement ayant délivré le diplôme :

Pays :

Professeur de discipline principale :

Joindre impérativement au dossier d'inscription les pièces suivantes :

- Une copie du/des diplômes obtenu(s)
- Un document délivré par l'établissement ayant délivré le diplôme, indiquant le détail des enseignements suivis et les modalités d'évaluation (cursus, nombre d'années d'étude, contenu détaillé des enseignements, etc.)
- **Pour les étudiants de pays non-francophone :** Tous ces documents doivent être traduits en français, traduction rédigée par un traducteur assermenté. La liste des traducteurs assermentés est disponible dans l'ambassade du pays d'origine

Et / ou :

- Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur **agrée par l'Etat** (CPES)

Année en cours :

Professeur de discipline principale :

Joindre impérativement au dossier d'inscription les attestations de scolarité détaillées, indiquant le détail des enseignements suivis

3. Autre(s) diplôme(s) d'études musicales obtenu(s) :

Diplôme(s) obtenu(s)	Année d'obtention	Etablissement et ville (pays)

4 – ETUDES GENERALES ANTERIEURES OU EN COURS

1. Baccalauréat, DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires) :

Série / Filière :

Année d'obtention :

Etablissement et Ville :

2. Autre(s) diplôme(s) d'études générales obtenu(s) :

Diplôme(s) obtenu(s)	Année d'obtention	Etablissement et ville (pays)

3. Diplôme d'études générales en cours d'obtention :

--

4. Diplôme de fin d'études secondaires ou supérieures obtenu dans un pays étranger

Joindre impérativement au dossier d'inscription les documents suivants :

- ✓ Copie du/des diplôme(s)
- ✓ Attestation de comparabilité du diplôme : demande à effectuer auprès du Centre Enic-Naric France : <http://www.ciep.fr/enic-naric-menu/comment-obtenir-attestation>
- ✓ **Le cas échéant, pour les étudiants de pays non-francophone : traduction par un traducteur assermenté.** La liste des traducteurs assermentés est disponible dans l'ambassade du pays d'origine
- ✓ Le cas échéant, pour l'inscription à l'Université Paris 8, **les candidats hors-Schengen résidant dans leur pays d'origine**, auront des démarches spécifiques à suivre en amont du concours d'entrée au Pôle Sup'93. Les candidats concernés seront informés des démarches à suivre

5 – ATTESTATION DE MAITRISE DE LA LANGUE FRANCAISE

LA MAITRISE DE LA LANGUE FRANCAISE EST OBLIGATOIRE

Les candidats de nationalité étrangère doivent présenter un certificat attestant d'un niveau de langue française au moins égale à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe. Ce certificat doit émaner d'un organisme agréé par le gouvernement français.

Sont dispensés de la présentation de ce certificat :

- Les ressortissants des Etats où le français est la langue officielle et ceux des Etats où les épreuves des diplômes de fin d'études secondaires se déroulent en majeure partie en français
- Les titulaires du DELF B2 (diplôme élémentaire en langue française) ou du DALF C1 ou du DALF C2 (Diplôme approfondi de langue française)
- Les titulaires du « test d'évaluation du français » organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris qui ont obtenu au moins 14/20 à l'épreuve d'expression écrite
- Les titulaires de baccalauréat franco-allemand
- Les titulaires d'un baccalauréat ou tout autre titre universitaire obtenu en France
- Les élèves issus de sélections bilingues des lycées étrangers figurant sur une liste officielle (Consulter l'université Paris 8 ou le service culturel de l'ambassade de France)

Les candidats de nationalité étrangère en attente de l'obtention du Certificat de français de niveau B2 peuvent candidater au concours d'entrée, sous réserve de produire l'attestation au plus tard le jour de la 1ère épreuve du concours.

6 – MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

1. Joindre à votre dossier :

- ✓ Curriculum Vitae
- ✓ Lettre de motivation détaillant votre projet d'études, les raisons de votre candidature, ce que vous attendez des cursus du Pôle Sup' 93 et votre projet professionnel futur

2. Si vous êtes candidat en 2020 dans d'autres établissements d'enseignement artistique et/ou de formation, merci d'indiquer le(s)quel(s) :

Etablissement :

Discipline :

Etablissement :

Discipline :

Etablissement :

Discipline :

Tout dossier incomplet à la clôture des inscriptions au concours sera automatiquement rejeté

- Photocopie de la carte d'identité recto/verso
- Photocopie du baccalauréat, DAEU ou diplôme étranger équivalent
- Photocopie du relevé de notes du baccalauréat, DAEU ou diplôme étranger équivalent
- Photocopie des diplômes musicaux (DEM ou Médaille d'Or ou DNOP ou 1^{er} Prix antérieurs à la création du DEM) ou attestations de récompenses mentionnant les différentes UV constitutives du DEM
- Pour les candidats en cours de DEM ou DNOP** : attestation d'inscription ou certificat de scolarité 2019-2020 indiquant une obtention du diplôme d'ici juillet 2020
- Pour les candidats inscrits en CPES pour l'année 2019-2020** : attestation d'inscription ou certificat de scolarité 2019-2020 indiquant le détail des Unités d'Enseignement suivies et validées
- Pour les candidats en cours de Licence de musicologie** : certificat de scolarité 2019-2020
- Diplôme de Licence de musicologie et relevés de notes pour les candidats qui en sont déjà titulaires

- Curriculum Vitæ
- Lettre de motivation détaillant votre projet d'études, les raisons de votre candidature, ce que vous attendez des cursus du Pôle Sup' 93 et votre projet professionnel futur
- Règlement des droits d'inscription au concours d'entrée : **chèque 50 euros à l'ordre du TRESOR PUBLIC** (non remboursables), **inscrire au dos du chèque « Pôle Sup'93 – inscription concours DNSPM »**

Pour les candidats titulaires de diplôme(s) étranger(s) :

- Photocopie des diplômes de fin d'études secondaires (voir page 3) et des diplômes d'études musicales. **Justificatifs de tous les diplômes traduits en langue française :**
 - Le cas échéant : traduction des diplômes par un traducteur assermenté pour les candidats de pays non-francophone.** La liste des traducteurs assermentés est disponible dans l'ambassade du pays d'origine
- Attestation de comparabilité du diplôme, demande à effectuer auprès du Centre Enic-Naric France : <http://www.ciep.fr/enic-naric-menu/comment-obtenir-attestation>
- Photocopie du Certificat de français (attestation ou diplôme de **niveau B2 au minimum**). Peut être transmise au plus tard le jour de la 1^{ère} épreuve du concours

Pour les candidats de nationalité étrangère hors-UE :

- Photocopie du titre de séjour en cours de validité
- Photocopie du visa : visa concours, visa étudiant ou visa long séjour

-
- Candidat en situation de handicap demandant un tiers-temps supplémentaire pour les épreuves écrites > joindre un justificatif**
 - Pour les candidats n'ayant pas le Baccalauréat et/ou le DEM : une dérogation est possible pour passer le concours > Demande de dérogation en page 8 du dossier**
 - La liste des œuvres proposées à l'interprétation pour l'admissibilité (1^{er} tour) est à renvoyer par voie postale, au plus tard quatre semaines avant la date de début des épreuves instrumentales > Page 9 du dossier**

RAPPEL

Date limite de retour des dossiers : Vendredi 7 février 2020 (cachet de la poste faisant foi)

Tout dossier incomplet à la clôture des inscriptions au concours ou arrivé hors délai sera automatiquement rejeté

Je, soussigné(e),, atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant dans mon dossier de candidature, de même que l'authenticité des documents fournis.

Fait à :

Date :

Signature du candidat / de la candidate (pour les mineurs, signature des parents ou du tuteur légal) :

Dossier complet à renvoyer à l'adresse suivante :

« Pôle Sup'93 », SERVICE CONCOURS
41, Avenue Gabriel Péri, 93120 LA COURNEUVE



DEMANDE DE DEROGATION

Candidats non-titulaires du Baccalauréat ou du DEM

CONCOURS D'ENTREE 2020

D'après l'Arrêté du 1^{er} Février 2008 - article 4 : les candidats n'étant pas titulaires d'un DEM ou du Baccalauréat, peuvent néanmoins présenter leur candidature au concours d'entrée s'ils obtiennent une dérogation du directeur de l'établissement, laquelle peut être obtenue après avis d'une commission composée de trois enseignants de l'établissement.

Seuls le Baccalauréat et le DEM peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation.

Cette demande de dérogation **ne concerne pas** :

- Les candidats passant leur baccalauréat ou DEM en juin 2020
- Les candidats titulaires d'un DNOP ou 1^{er} Prix antérieur à la création du DEM
- Les candidats inscrits en Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur agrée par l'Etat (CPES) pour l'année 2019-2020

CANDIDAT / CANDIDATE

Monsieur

Madame

Nom :

Prénom :

Discipline présentée au concours :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

MOTIVATION DE LA DEMANDE



PROGRAMME MUSICAL
CONCOURS D'ENTREE 2020
Parcours DNSPM / Licence / (DE) en Formation Initiale

La liste des œuvres proposées à l'interprétation pour l'admissibilité (1^{er} tour) est à renvoyer par voie postale, au plus tard, quatre semaines avant la date de début des épreuves instrumentales.

CANDIDAT / CANDIDATE

Monsieur Madame

Nom : Prénom :

Discipline présentée au concours:

Date de naissance : Lieu de naissance :

PROGRAMME

Compositeurs	Pièces	Minutage

- ✓ Souhaitez-vous bénéficier de l'accompagnement de l'un des pianistes accompagnateurs du Pôle Sup'93 ? (L'établissement prend en charge une répétition d'une demi-heure et le passage devant le jury le jour de l'épreuve d'admissibilité) : OUI NON
- ✓ Les candidats doivent se présenter le jour de l'épreuve d'admissibilité, avec deux exemplaires (ou photocopies) des partitions interprétées, à destination du jury
- ✓ Lors des épreuves d'admissibilité, les candidats ne sont pas autorisés à passer l'épreuve accompagnée d'une bande sonore. Les candidats en Jazz et Musiques improvisées doivent se produire seuls ou bien avec leur propre groupe

Le concours d'entrée en formation initiale est organisé dans les disciplines et classes suivantes :

Domaine « Classique à contemporain »

- **Flûte traversière** > classe de Sophie Deshayes
- **Hautbois** > Classe de Valérie Liebenguth
- **Clarinete** > Classe de Valérie Guérout
- **Basson** > Classe d'Amrei Liebold
- **Saxophone** > Classe de Stéphane Laporte

- **Cor** > Classe de Patrice Petitidier **et** Misha Cliquennois, en alternance
- **Trompette** > Classe de Pascal Clarhaut
- **Trombone** > Classe de Laurent Madeuf
- **Tuba** > Classe de Sébastien Rouillard

- **Percussions classiques**
> Classe de Gabriel Benlolo / Laurent Fraiche / Patrice Lefèvre / Catherine Lenert

- **Accordéon** > Classe de Frédéric Guérouet
- **Harpe** > Classe de Frédérique Cambreling
- **Guitare** > Classe de Tania Chagnot
- **Piano** > Classe de Jasmina Kulaglich ou Romano Pallotini
- **Piano-option accompagnement** > Classe de Reiko Hozu

- **Chant** > Classe de Paul-Alexandre Dubois **ou** Caroline Fèvre **ou** Dominique Moaty

- **Violon** > Classe d'Ann-Estelle Médouze ou Stéphane Tran Ngoc
- **Alto** > Classe d'Olivier Grimoin
- **Violoncelle** > Classe de Florian Lauridon
- **Contrebasse** > Classe de Jean-Christophe Deleforge

Domaine « Jazz et musiques improvisées »

Le cursus est construit sur un **ensemble d'ateliers collectifs** conduits par Vincent Segal, Denis Guivarc'h et Malik Mezzadri en alternance, Julien Lourau et Bojan Zulfikarpasic en alternance, ainsi que François Jeanneau, François Laizeau, Paul Mindy, Tomás Gubitsch, Christophe Hauser.

Instruments concernés par le concours d'entrée 2020 : batterie, percussions, basse, contrebasse, guitare, chant, vents, cordes frottées